Ville de Saint-Ghislain
DEMANDE DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

Cette demande sera soumise à l'approbation du Collège communal.

Identification de la personne demandeuse

Nom de l'association : ……
Représentée par (NOM/PRENOM) : ……
Titre : ……
Adresse : ……
Téléphone : ……
Mail : ……

Description de la manifestation

Type de manifestation : ……
Date de la manifestation : du ……./……../…….. au ……../……../……
Lieu de la manifestation (adresse complète) : ……
Heure approximative de la manifestation (association reconnue) ……

Matériel (Veuillez indiquer le type de matériel et le nombre)

Matériel	Nombre
Tréteau 2,20m (4 EUR/pièce)	
Table 1,20m (2 EUR/pièce)	
Chaise (0,50 EUR/pièce)	
Coffret électrique (25 EUR/pièce)	
Barrière Nadar (gratuit)	
Barrière Héras (gratuit)	
Elément de podium (8 EUR/pièce) + un escalier gratuit	
Tonnelle (50 EUR/pièce)	
Rouleaux de rubalise (12,50 EUR)	
Autres :	

Vaisselle : ☐ OUI / ☐ NON

Prise en charge et remise du matériel

Adresse de dépôt du matériel : ……
Nom de la personne présente pour la réception du matériel : ……..
Téléphone : ……..

Nous vous conseillons de veiller au stockage du matériel dans un lieu sécurisé et fermé, celui-ci étant sous votre responsabilité.

Arrêté de police

Les demandes relatives aux arrêtés de police sont à introduire sur le site : **https://odp.d2d3.com/.**
Veuillez indiquer ci-dessous le nom des rues concernées par un arrêté de police :

Rue :	Interdiction de stationner	Interdiction de circuler	Fermeture des rues :
	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Autres informations :
……
……

Dossier de sécurité

En cas d'organisation d'évènement, la demande doit être accompagnée du dossier de sécurité, qui permettra la mise en place d'un dispositif médical préventif de secours (moyens humains et matériels) afin d'assurer les premiers secours et soins aux personnes lors de l'événement.
Une fois complété et dûment signé, le dossier de sécurité peut être envoyé par mail :

- à la cellule Sécurité de la Ville : **gregory.dureulx@saint-ghislain.be**
- au fonctionnaire de planification d'urgence : **reniergodaux@skynet.be**

Vous pouvez télécharger le dossier en format PDF via le lien suivant : **https://urlr.me/4eAdrQ**

Signature du demandeur :

Démarches à effectuer :

- Faites parvenir le formulaire signé à l'adresse suivante : **rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre ou à l'adresse mail** info@saint-ghislain.be (La date de réception de la demande sera celle apposée à son entrée au Secrétariat communal ou du formulaire par mail).
- Toute demande doit être adressée par écrit **60 jours calendrier avant** la date souhaitée de prêt/location du matériel au Collège communal. Cette demande devra préciser exactement le matériel souhaité.
- Après réception de la décision, faites parvenir au service un exemplaire de la convention signée dans les plus brefs délais et effectuez le paiement.
- Prenez connaissance du règlement portant sur le prêt/la location de matériel et de vaisselle appartenant à la Ville de Saint-Ghislain disponible sur www.saint-ghislain.be (Règlements communaux).

Traitement de vos données à caractère personnel

La Ville de Saint-Ghislain traite vos données à caractère personnel uniquement à des fins de gestion interne des demandes de location de salles communales et/ou de matériel. Les données communiquées par vos soins sont uniquement accessibles aux seuls agents en charge du traitement desdites demandes ou du suivi de celles-ci ; elles ne sont pas communiquées à des tiers.
Vous disposez des droits d'accès et de rectification des données communiquées par vos soins et, dans une certaine mesure et sans préjudice de la licéité du traitement concerné, d'un droit d'effacement desdites données.
Pour faire exercer vos droits, vous avez la possibilité d'envoyer une demande dûment motivée et signée au délégué à la protection des données de la Ville de Saint-Ghislain :

- soit par mail à l'adresse dpo@saint-ghislain.be
- soit par courrier postal à l'attention du Data Protection Officer de la Ville de Saint-Ghislain (Rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre)